



« *Quel avenir pour les Roms en Europe ?* »

**Conférence-débat co-organisé par l’Ambassade de Hongrie à Paris
et la Mairie de Strasbourg**

Strasbourg, Centre Administratif, le 5 novembre 2012

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Sénateur-Maire de Strasbourg,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens dès à présent à remercier au nom du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe l’Ambassade de Hongrie en France et la Mairie de Strasbourg d’avoir pris l’initiative d’organiser ce débat.

J’aimerais aussi exprimer ma reconnaissance personnelle au Ministre Balog et au Sénateur-Maire Ries pour leur engagement dans la création et la mise en œuvre de politiques favorables à la population rom tant au niveau national que local.

Permettez-moi également de vous faire part de quelques réflexions sur le lien entre ce que le Conseil de l’Europe construit en matière de protection des droits de l’homme des Roms, de leur intégration sociale et des

réalités nationales et locales et comment nous pourrions concrètement assister les Etats, en l'occurrence la Hongrie, dans le développement et la mise en œuvre de leurs politiques.

Depuis 1969, le Conseil de l'Europe effectue un travail normatif en matière de protection des droits de l'homme des Roms, en désignant des lignes directrices de politiques d'intégration contenues entre autres dans les recommandations du Comité des Ministres, dont la plus récente concerne la médiation.

Aujourd'hui, force est de constater que ces lignes directrices ont été sporadiquement suivies. L'émergence de la question Rom durant la dernière décennie tant à l'intérieur des Etats qu'à l'échelle européenne, son instrumentalisation par quelques hommes politiques de tous les horizons et la dimension que ce sujet a pris avec la migration d'un certain nombre de Roms vers des pays de l'Ouest, a mis en exergue la multitude d'enjeux et l'absolue nécessité d'une politique cohérente et pérenne et ceci, indépendamment du changement de gouvernement.

Le renforcement des capacités de tous les acteurs liés à la question, la promotion d'une coopération réelle et le partage des bonnes pratiques est l'objectif stratégique résultant de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms adoptée par les Etats membres du Conseil de l'Europe lors de leur réunion à haut niveau en octobre 2010.

Six mois après la Déclaration de Strasbourg, cette dynamique européenne a été renforcée par le fait que l'Union Européenne, sous la Présidence hongroise, a demandé à ses Etats membres d'élaborer des stratégies nationales sur l'inclusion des Roms, en se concentrant notamment sur quatre piliers principaux : le logement, la santé, l'emploi et l'éducation.

La stratégie hongroise a intégré un bon nombre des recommandations du Conseil de l'Europe, comme par exemple :

- consultation préalable avec les communautés roms, enseignement préscolaire rendu obligatoire à partir de trois ans ;
- politique basée sur l'égalité des chances notamment dans l'allocation des fonds européens aux régions et aux municipalités ; cette allocation, donnée aux autorités locales et régionales, est conditionnée par la prise de mesures de déségrégation dans le domaine du logement et de l'éducation (présentée comme un exemple à suivre par d'autres Etats membres).

Les différents outils et programmes développés par le Conseil de l'Europe visent à appuyer et à renforcer l'action des gouvernements de nos Etats membres. J'en dirai un peu plus dans un instant. En ce qui concerne la Hongrie, nous voyons différentes pistes où cette coopération pourrait être développée, par exemple dans l'institutionnalisation des médiateurs, la lutte contre le discours de haine et la discrimination à l'égard des Roms,

la sensibilisation des journalistes et partenaires publics locaux et régionaux et, d'une manière plus générale, la prise en compte des Recommandations du Comité des Ministres.

La Déclaration de Strasbourg a souligné l'importance d'assurer « *une coopération ciblée, soutenue et efficace en matière de politique concernant les Roms au niveau pan-européen entre les Etats membres, les régions, les collectivités locales et les organisations européennes, en s'appuyant sur les nombreux exemples de bonnes pratiques qui existent au niveau européen, national, régional et local* ». Le Conseil de l'Europe joue un rôle important dans la stimulation et l'accompagnement de ce processus.

Nous surveillons le respect des normes de droits de l'homme à travers nos organes de suivi, mais nous initions également des actions concrètes permettant de déclencher un véritable changement sur le terrain. Comme vous verrez par la suite, le Conseil de l'Europe dispose d'outils précieux pour soutenir les efforts des autorités à tous les niveaux.

Grâce au programme ROMED (Médiation interculturelle pour les communautés roms), au travail de notre nouveau comité d'experts (CAHROM - Comité ad hoc d'experts sur les questions roms) et grâce enfin à la création de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, je peux dire aujourd'hui que nous avons assisté à de vrais progrès tout au long de ces deux dernières années.

Tout d'abord, à travers notre Comité d'experts sur les questions roms (CAHROM) et ses nouvelles méthodes de travail. Le processus est le suivant : à la demande d'un Etat membre, de petits groupes d'experts gouvernementaux travaillent ensemble sur une question politique spécifique, en analysant la situation du pays demandeur et offrant des suggestions et solutions d'amélioration inspirées de l'expérience des pays partenaires.

Un exemple concret de cette coopération qui a eu lieu cette année est l'échange sur la question du décrochage et de l'absentéisme scolaires chez les enfants roms où les Pays-Bas étaient le pays demandeur et la Hongrie, Monsieur le Ministre, était parmi les pays partenaires (avec l'Espagne et la Suède). Cet automne, le Comité a poursuivi ses travaux sur les questions d'actualité tels que mettre fin à la ségrégation scolaire (demande conjointe de la République tchèque et de la Slovaquie – avec la Hongrie comme pays partenaire) et l'absentéisme des enfants roms, particulièrement les jeunes filles avec comme pays demandeur la Finlande.

Ce travail de partage d'information, des expériences mais aussi des lacunes des politiques roms est complété par la création d'une base de données en ligne sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les différents Etats et autorités locales. La banque de données, hébergée par le Conseil de l'Europe, comprend déjà 40 bonnes pratiques identifiées dans les Etats membres par le biais des comités du Conseil de l'Europe, des organes de suivi, du Commissaire aux droits de l'Homme ou de nos partenaires

nationaux et internationaux. La Hongrie peut apporter sa contribution en fournissant des exemples de « pratiques prometteuses » mais aussi s'inspirer des bonnes pratiques d'ailleurs pour mener à bien sa stratégie nationale.

La formation de médiateurs (ROMED) devenue depuis 2011 un programme joint entre la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre dans 20 pays, a pour objectif la formation de 1000 médiateurs, pour la plupart des Roms, d'ici la fin de l'année par un groupe de formateurs expérimentés. Je suis convaincu que cet objectif sera atteint. La Hongrie fait partie des pays bénéficiaires de ce programme avec 43 médiateurs formés en 2011-2012.

Suite aux exercices d'évaluation du travail de médiateurs dans nos Etats membres, nous avons eu des échos très positifs et, dans certains cas, des résultats remarquables. Nous avons constaté que dans les zones où les médiateurs sont déployés, un plus grand nombre de Roms a eu accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi et que les institutions concernées ont pu répondre mieux aux besoins des Roms, améliorant par là même les relations mutuelles.

Plusieurs pays ont inclus la médiation dans leurs stratégies nationales et ont même entamé le processus d'institutionnalisation de la médiation.

D'autres, comme la Roumanie, la Bulgarie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont augmenté le nombre de médiateurs et se concentrent maintenant sur la qualité de la médiation.

Nous savons que la Hongrie, elle aussi, veut augmenter de manière très significative le nombre de médiateurs – Monsieur le Ministre l'a souligné ce matin - et je souhaite encourager les autorités à s'inspirer du curriculum et de la méthodologie de notre programme ROMED pour la formation de ces nouveaux médiateurs, comme c'est déjà le cas en Roumanie.

Le travail de médiation sur le terrain va de pair avec l'importance que le Conseil de l'Europe donne au rôle des autorités locales. Il y a un peu plus d'un an, en septembre 2011, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe en partenariat avec la Ville de Strasbourg et du Club de Strasbourg a convié des municipalités et des régions d'Europe à un Sommet sous le slogan « Bâtir la confiance mutuelle sur le terrain ». Le Sommet, qui a réuni quelque 400 participants, a décidé de créer une Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms en tant que « *cadre pour la coopération, le partage des bonnes pratiques, le renforcement des moyens d'action locaux et régionaux, l'identification de problèmes spécifiques et la formulation de solutions et pour contribuer à garantir le financement des activités roms sur le terrain* ». La Commission Européenne a exprimé son fort intérêt pour l'Alliance et nous sommes actuellement dans le processus d'établir le programme d'action de l'Alliance

qui sera complémentaire de ce que nous sommes en train de construire avec ROMED et CAHROM.

Lors de la réunion de Consultation qui s'est tenue à Strasbourg le 25 septembre dernier, quelques indications ont été données par les villes et les régions sur la façon dont l'action de l'Alliance pouvait être pertinente dans le renforcement des politiques relatives aux Roms au niveau local et régional. Pour le Conseil de l'Europe, il est en effet essentiel que les travaux de renforcement des capacités locales pour l'inclusion des Roms répondent à de véritables besoins et intérêts locaux. C'est pourquoi nous avons également obtenu des réponses d'une centaine de villes et de régions à un questionnaire.

Malgré les difficultés dues aux conditions sociales et économiques défavorables, nombreux sont les maires prêts à améliorer la situation des Roms, mais qui malheureusement manquent de fonds et d'expertise. Pourtant, de nombreux exemples de bonnes pratiques pour l'intégration des communautés roms existent.

Concernant les fonds, je vous donne l'exemple de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), qui avec son mandat social unique, est aussi profondément attaché à la cause de l'intégration des Roms et elle est à la recherche de nouveaux moyens de mettre ses capacités au service de l'inclusion des Roms en tant que banque

de développement et d'agent financier des bailleurs de fonds dédiés aux questions sociales.

Je suis convaincu que beaucoup de municipalités seront fort intéressées d'avoir une coopération potentielle avec la banque et d'obtenir les capacités d'avoir accès aux fonds structurels de l'Union Européenne. *(Budapest et Borsod-Abauj-Zemplen County Government pour l'implication des villes hongroises à l'Alliance).*

Bien que des progrès satisfaisants aient été réalisés à ce jour, il y a encore des défis très importants à relever :

- Le combat contre les préjugés à l'égard des Roms continue à travers notre campagne Dosta!, outil extraordinaire pour les gouvernements et les autorités locales de fléchir les résistances provenant de la population majoritaire qui connaît mal la population Rom et tombe souvent dans le piège des généralisations et des amalgames.
- Le renforcement des capacités des avocats et des juges à faire respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et de pouvoir faire face aux injustices quotidiennes dont sont souvent victimes les Roms est une des actions menée par mon Equipe en coopération avec des barreaux d'avocats et des Instituts de formation des juges.

- La protection des droits des femmes et des enfants roms à travers nos programmes transversaux et nos conventions.
- La consultation et la participation de la jeunesse rom à ce qui est en train de se construire pour eux, mais parfois sans eux, à travers des activités du secteur de la Jeunesse du Conseil de l'Europe.

Ceci m'amène au travail de responsabilisation des communautés que le Conseil de l'Europe mène main dans la main avec eux. Les Roms commencent doucement à sortir de leur isolement et à aborder aussi des schémas développés depuis des siècles au sein de la communauté : ceux de la victimisation, de la dépendance, de la résignation et du fatalisme ; ceux des pratiques nocives des mariages d'enfants et de mariages forcés ; de la place que la femme Rom occupe au sein de sa communauté ; et enfin de leur participation au processus de changement, d'être en mesure de défendre leurs droits et d'assumer leurs responsabilités en tant que membres à part entière de la société. Les organisations roms peuvent jouer un rôle de partenaire très important et nous souhaitons renforcer ce travail d'émancipation à travers notre partenariat avec le Forum Européen des Roms et des Gens du voyage (FERV) et d'autres associations nationales.

Dans un long historique de marginalisation, du rejet et de la discrimination généralisée, de nombreux Roms rencontrent des obstacles sérieux à leur intégration, mais cette intégration ne peut réussir que si les Roms eux-mêmes sont en mesure de jouer pleinement leur rôle.

En retour, cela exige que les autorités impliquent les Roms dans la conception et la mise en œuvre des politiques qui les concernent.

Gandhi disait que « **ce que tu fais pour moi, sans moi, est contre moi** ».

Voilà un bref tour d'horizon des différentes manières dont le Conseil de l'Europe soutient ses Etats membres, y compris la Hongrie, dans leurs efforts dans ce domaine. Je vous assure que l'intégration sociale des Roms et le respect de leurs droits de l'homme restera une priorité pour le Conseil de l'Europe dans les années à venir.

Je vous remercie.